

# *Comité International*

principal objet les questions relatives aux prisonniers de guerre et internés civils, et notamment l'organisation d'un échange de nouvelles entre ceux-ci et leurs familles, par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

Après son passage en Grèce, M. Brunel se rendra en Roumanie et dans divers pays de l'Europe centrale pour prendre contact avec les Croix-Rouges nationales de ces pays.

## **Envois pour civils internés en France libre.**

*Communiqué n° 80.*

Genève, le 29 novembre 1940.

Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève a été informé par la division du commerce du département de l'Economie publique à Berne, qu'en raison des circonstances actuelles et jusqu'à nouvel avis, il ne peut être envoyé de Suisse à destination d'un civil interné, même lorsque plusieurs personnes s'intéressent à lui, qu'un seul colis de 2 kilos de vivres par mois.

Etant donné le nombre considérable de demandes d'autorisation d'exportation que l'Agence centrale des prisonniers de guerre reçoit journellement, les expéditeurs sont instamment priés de vouloir bien indiquer sur les formules de demande d'autorisation l'adresse exacte des internés : nom, prénoms, baraque, flot, quartier et camp, ainsi que tous détails susceptibles d'identifier les internés.

Lorsque l'interné a changé de camp, le lieu de détention antérieur sera indiqué entre parenthèses sur le formulaire de demande d'autorisation d'exportation.

## *Ligue*

**Appel conjoint du Comité international  
et de la Ligue en faveur de la Croix-Rouge hellénique.**

Voir sous Comité international, p. 1015.